

ATTESTATION SUR L HONNEUR (explication caf et avis imposition)

Après une erreur des impôts qui n'avaient compté que 2 enfants au lieu de 3 rattachés fiscalement à nos impôts (Baptiste n'apparaissant plus alors qu'il est bien rattaché fiscalement à nous), nous venons de recevoir un papier de dégrèvement des impôts rétablissant le 3 em enfant et donc le rattachement de Baptiste à notre foyer fiscal. Cependant, il ne réapparait pas encore dans notre attestation caf mais sera rétablit rapidement ce pourquoi nous fournissons les deux dernières attestations caf.

À faire valoir à qui de droit

Véronique de Lavenere, mère de Baptiste de Lavenere-Lussan

A handwritten signature in black ink, appearing to read "de Lavenere". The signature is fluid and cursive, with "de" written above "Lavenere".



# Vos prestations Caf Attestation de paiement

N° DOSSIER :  
7113756 X

NOUS CONTACTER :  
Nous téléphoner :

3230 > Service gratuit  
+ prix appel

Nous écrire :  
Caf de l'Essonne  
TSA 21131  
91013 EVRY CEDEX  
Tous nos contacts sur [caf.fr](#)

Le 23/05/2022

911

Madame VERONIQUE DE LAVENERE LUSSAN  
10 AVENUE DU CHATEAU  
91190 GIF SUR YVETTE

Le directeur de la Caf de l'Essonne certifie que :

VERONIQUE DE LAVENERE LUSSAN, née le 29/09/1975  
VINCENT DE LAVENERE-LUSSAN, né le 16/04/1971

ont perçu les prestations suivantes pour le mois d'**avril 2022** :

PRESTATIONS	MONTANT
Allocations familiales avec conditions de ressources	441,17 €
Complément familial	54,36 €
<b>Soit au total</b>	<b>495,53 €</b>

## QUOTIENT FAMILIAL

**avril 2022 : 1268 €**

**Personnes à charge prises en compte pour le calcul des droits :**

BAPTISTE DE LAVENERE-LUSSAN, né le 01/07/2002  
NATHAN DE LAVENERE-LUSSAN, né le 07/12/2005  
CLOTILDE DE LAVENERE-LUSSAN, née le 30/06/2011

■ Attestation délivrée compte tenu des informations connues à ce jour par la Caf de l'Essonne.

*Les prestations versées par la caisse d'Allocations familiales sont insaisissables sauf pour le paiement des dettes alimentaires.*

**Attention : vous avez l'obligation de nous signaler immédiatement tout changement de situation (familial, professionnel, logement ...).**

La Caf vérifie l'exactitude des déclarations (article L.114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités - articles 313-1 à 313-3, 441-1 et 441-6 du code Pénal).

La loi 78-17« informatique et liberté » du 06 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du directeur de votre caf

## Emplacement réservé à la Caf

WAT ATTPAI F 230520221930 390008 AL  
U10A MAT 7113756 X -  
PAGE 1/1 IDX B 1041101 V 911 -



\*71137561041100000000\*



# Vos prestations Caf Attestation de paiement

N° DOSSIER :  
7113756 X

NOUS CONTACTER :  
Nous téléphoner :

3230 > Service gratuit  
+ prix appel

Nous écrire :  
Caf de l'Essonne  
TSA 21131  
91013 EVRY CEDEX  
Tous nos contacts sur [caf.fr](#)

Le 02/09/2023

911

Madame VERONIQUE DE LAVENERE LUSSAN  
10 AVENUE DU CHATEAU  
91190 GIF SUR YVETTE

Le directeur de la Caf de l'Essonne certifie que :

VERONIQUE DE LAVENERE LUSSAN, née le 29/09/1975  
VINCENT DE LAVENERE-LUSSAN, né le 16/04/1971

ont perçu les prestations suivantes pour le mois de **juillet 2023** :

## PRESTATIONS

## MONTANT

Allocations familiales avec conditions de ressources

141,99 €

## QUOTIENT FAMILIAL

**juillet 2023 : 1928 €**

**Personnes à charge prises en compte pour le calcul des droits :**

NATHAN DE LAVENERE-LUSSAN, né le 07/12/2005  
CLOTILDE DE LAVENERE-LUSSAN, née le 30/06/2011

■ Attestation délivrée compte tenu des informations connues à ce jour par la Caf de l'Essonne.

*Les prestations versées par la caisse d'Allocations familiales sont insaisissables sauf pour le paiement des dettes alimentaires.*

**Attention : vous avez l'obligation de nous signaler immédiatement tout changement de situation (familial, professionnel, logement ...).**

La Caf vérifie l'exactitude des déclarations (article L.114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités - articles 313-1 à 313-3, 441-1 et 441-6 du code Pénal).

La loi 78-17« informatique et liberté » du 06 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du directeur de votre caf

Emplacement réservé à la Caf

WAT ATTPAI F 020920232312 440005 AL  
U10A MAT 7113756 X -  
PAGE 1/2 IDX B 1041101 V 911 -



\*71137561041100000000\*

## **L'accès à vos données personnelles**

Pour l'étude et la gestion de vos droits, vos données personnelles sont traitées par la Caisse Nationale des Allocations Familiales - 32 avenue de la Sibelle 75685 Paris Cedex 14, celle-ci ayant désigné un Délégué à la Protection des Données. Au titre du Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) et de la Loi Informatique et Libertés (LIL) modifiée vous disposez d'un droit d'accès et de suite aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au directeur de votre Caisse d'allocations familiales de rattachement, par courrier postal signé accompagné d'une pièce d'identité signée.

Si la réponse apportée ne vous paraît pas satisfaisante, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Certaines de vos informations peuvent être transmises à nos partenaires, dans le cadre de nos missions. Vos informations sont conservées au maximum pendant 6 ans après la fin de votre relation avec la branche Famille ou jusqu'à l'intervention d'une décision définitive en cas de contentieux ou encore au titre des obligations qui pèsent sur le directeur comptable et financier de la Cnaf. Toute décision administrative individuelle automatisée ou profilage est effectuée dans le respect de l'article L.311-3-1 et du chapitre Ier du titre Ier du livre IV du code des relations entre le public et l'administration. Ultérieurement, vos données pourront être utilisées à des fins d'évaluation de politiques publiques, de lutte contre le non recours au droit, de statistiques, recherches et études.

---

## **Emplacement réservé à la Caf**

WAT ATTPAI F 020920232312 440005 AL

U10A

MAT 7113756 X -

PAGE 2/2

IDX B 1041101 V 911 -



\*71137561041100000000\*